

Les Infos

D'ESNEUX 

Numéro spécial



Plan Particulier d'Urgence et d'Intervention Inondation



Depuis des lustres, la commune d'Esneux/Tilff, installée dans le lit de l'Ourthe, vit « de », à l'époque, et « avec » aujourd'hui, cette rivière superbe mais combien dangereuse. Ainsi, les habitants en subissent les nombreuses crues qui ont émaillé notre histoire. Fin des années 1990, après la grande crue de 1995, un mur anti-cru fut érigé. Après cette réalisation, les inondations furent moindres, tant en hauteur constatée

qu'en nombre de voiries et d'immeubles concernés.

Dans la foulée de cette construction, un Plan Général d'Urgence et d'Intervention (PGUI) fut mis au point et approuvé par le Gouverneur de la Province de Liège en mai 2009. Ce PGUI était essentiellement utilisé lors des inondations et, avec quelques autres informations collectées, notamment par les riverains, permettait la gestion des crues.

Personne, que ce soit les riverains ou les spécialistes wallons, ne s'attendait aux événements dramatiques de juillet 2021. Les réunions de crise organisées la veille ne laissaient présager ni cette catastrophe ni la rapidité avec laquelle les eaux ont monté. Le SETHY, site d'informations wallon sur les crues, nous précisait que « *oui, l'eau allait déborder mais pas plus qu'en 1993* ».

Les événements démontrèrent tout le contraire. Resté sur place, vers 22h, le Chef de poste rappela les personnes composant la cellule de crise. Des sept personnes qui la composent habituellement, seules quatre ont pu rejoindre l'administration communale : le Chef de poste, le Commandant des pompiers, le Président du CPAS et la Bourgmestre. Leurs efforts coordonnés n'ont pas permis d'éviter le pire. Les riverains ont tous été inondés et n'ont pas eu le temps d'évacuer leurs biens ni de se mettre eux-mêmes à l'abri. L'Ourthe est montée jusqu'à une hauteur indicible et à une vitesse impressionnante. Les affluents et ruisseaux qui se jettent dans l'Ourthe ont gonflé à un point tel qu'ils ont provoqué des inondations dans des maisons situées sur les hauteurs. Bref, notre commune a vécu une véritable catastrophe, d'autant que cinq personnes y ont laissé la vie. Il n'y a pas de mots assez forts pour traduire les sentiments ressentis lors de ces deux journées horribles.

Mais le rôle des dirigeants est d'avancer et de mettre tout en œuvre pour éviter de vivre à nouveau une telle catastrophe. Si nous devons connaître des inondations semblables à celles de juillet 2021, tout doit en effet être mis en œuvre afin de limiter les dégâts aux biens et, surtout, ne plus connaître de perte humaine.

Pour ce faire, nous avons travaillé sur deux fronts. L'un est plus « organisationnel », le PPUI Inondations, car lors d'une crise la coordination et le « savoir-faire » sont indispensables. L'autre est « pratique » avec des aménagements et des projets d'aménagements spécifiques.

Le but de ce numéro spécial est de vous présenter brièvement le PPUI inondations et les aménagements spécifiques principaux qui ont été réalisés ou sont en passe de l'être. Chacun et chacune doit également se sentir acteur, si une telle catastrophe devait à nouveau se produire, mais doit également être assuré que vivre en quiétude avec l'Ourthe reste du domaine du possible.

Bonne lecture et, surtout, si vous avez des questions, remarques et/ou suggestions, n'hésitez pas. Nous sommes à votre écoute.

Laura Iker

Sommaire

I. Présentation du Plan particulier d'urgence et d'intervention inondations	Page 4
1. D'un point de vue organisationnel	Page 4
2. D'un point de vue pratique	Page 4
II. Nos actions depuis juillet 2021	Page 8
1. Différents travaux/réalisations faits/à faire :	Page 8
2. Les subsides régionaux	Page 16
3. Les propositions retenues lors de la réunion publique du 6 mai 2024	Page 17
4. Les intempéries de mai 2024	Page 17



I. PRESENTATION DU PLAN PARTICULIER D'URGENCE ET D'INTERVENTION INONDATIONS

1. D'UN POINT DE VUE ORGANISATIONNEL

Chaque Bourgmestre doit disposer d'un Plan Général d'Urgence et d'Intervention (PGUI) pour sa commune. Le PGUI comprend les directives générales de gestions des situations d'urgence de différents types (accidents ferroviaires, tempêtes, inondations, ...). Il reprend l'ensemble des mesures, des procédures à mettre en œuvre pour assurer l'organisation des secours à la population face à une situation brutale, inhabituelle et de grande ampleur. Le Plan Général d'Urgence et d'Intervention de la Commune d'Esneux a été approuvé par le Gouverneur de la province de Liège en date du 18 août 2009.

Certains risques nécessitent des mesures de préparation supplémentaires. Ainsi, la Commune d'Esneux étant affectée par une lourde contrainte naturelle, l'Ourthe, et un aléa d'inondation important à certains endroits, le Collège a élaboré un Plan Particulier d'Urgence et d'Intervention (PPUI Inondations). Ce PPUI Inondations a été approuvé par le Conseil communal en séance du 22 juin 2023. Ce Plan particulier, qui concerne spécifiquement les inondations, a vocation d'organiser au mieux nos réactions et nos prises de décisions face aux inondations, en anticipant et en hiérarchisant les mesures à prendre sur le territoire communal. En cas de nouvelle inondation, notre organisation est prévue à l'avance, testée et améliorée en permanence.

Le PPUI Inondations de la Commune d'Esneux a été approuvé par le Gouverneur de la province de Liège le 12 juillet 2023. Il fut l'un des premiers à être adopté et mis en vigueur en province de Liège !

Ce plan précise donc :

- les mesures à prendre avant, pendant et après des inondations ;
- les mesures à prendre en matière de transmission d'alerte et de communication ;
- la coordination à assurer entre les différents services susceptibles d'intervenir ou d'être impliqués ;
- les moyens à mettre en œuvre pour :
 - › gérer l'incident ;
 - › garantir la sécurité des personnes et la protection des biens ;
 - › éviter les nuisances et les effets néfastes pour la population ;
 - › prévenir au mieux et réduire le plus possible les dégâts causés à l'environnement ;
 - › normaliser la situation le plus rapidement possible.

2. D'UN POINT DE VUE PRATIQUE

Dès que nous subissons des pluies abondantes et/ou plusieurs jours d'affilée, nous vérifions l'état des eaux à Méry via le site « Hydrométrie Wallonie ». Nous vérifions les différentes zones inondables en nous rendant également sur place et réunissons, si nécessaire, la cellule de sécurité Communale.

Récemment :

Le 2 janvier 2024 vers 16h30', la commune d'Esneux est passée en pré-alerte de crue. Le site hydrométrie Wallonie saturait et était très difficilement accessible. La surveillance était de mise.

Le 3 janvier à 11h, la cellule de sécurité communale s'est réunie afin de faire le point de la situation et préparer une communication à la population via le site Internet de la Commune et le réseau social Facebook.

À 16h le même jour, une nouvelle rencontre est organisée. Contact est pris avec la Direction de la gestion hydrologique afin de connaître l'évolution des précipitations lors des heures et jours à venir. Cette DGO nous précise que nous ne devons pas passer en phase d'alerte. Un groupe WhatsApp, composé des membres de la cellule de sécurité communale, est créé afin de pouvoir à nouveau faire le point à 20h.

Lors de cette réunion, en direct de la rue Trou Lina, notre Directrice générale f.f. nous appelle pour nous montrer l'évolution du niveau de l'eau à cet endroit. La hauteur de l'eau était lente et progressive, les précipitations annoncées pas inquiétantes. Nous avons toutefois décidé d'un nouveau contact WhatsApp à 23h30'.

À 23h30, toujours en direct de la rue Trou Lina, nous avons pu constater une légère diminution de la hauteur de l'eau. Les prévisions météorologiques étaient rassurantes. Nous pouvions attendre le lendemain, 9h, pour faire le point.

Le suivi de la situation s'est effectué tout au long de la journée du jeudi 4 janvier 2024. Nous sommes restés en alerte jusqu'au retour à la normale, le 5 janvier 2024 à 16h08'.

En fonction de la hauteur de l'eau à Méry, des mesures sont décidées et ce, en fonction des prévisions (tendance à la hausse et précipitations attendues importantes) :

HAUTEUR DE L'EAU À MERY

1m70

- Nous passons en phase de vigilance.
- Nous vérifions régulièrement le site de l'hydrométrie en Wallonie et faisons le point de la situation dès que cela semble nécessaire à l'un des intervenants.

1m80

L'Atelier communal place la signalisation aux endroits critiques, prédéfinis (carte intitulée « Signalisation de prévention inondations ») et prépare une partie des sacs de sable. L'Atelier communal dispose de minimum 5.000 sacs de sable qui sont remplis et distribués à la population en fonction des perspectives d'évolution de la situation et de la hauteur de l'Ourthe.

2 m

Nous passons en phase de pré-alerte de crue avec vigilance accrue.

2m25

- Nous passons en phase d'alerte de crue.
- Les riverains sont alertés en vue de mettre à l'abri leurs véhicules et ce, en fonction de la carte intitulée « Mise à l'abri des véhicules ».
- Distribution de sacs de sable à la demande.
- L'accès au parking arrière de la Commune est interdit. Il doit servir pour y placer les véhicules de l'Atelier communal (inondé en 2021).

2m40

- À cette hauteur, la phase communale d'urgence est déclenchée.
- Les services du Gouverneur de la Province de Liège sont avertis et les différentes disciplines (D1, D2, D3, D4 et D5) à la gestion de la crise se réunissent dans les locaux de l'Administration communale.

Les personnes qui doivent être présentes sont :

- La/le Bourgmestre ou son représentant
- Un représentant des services d'incendie – D1
- L'inspecteur d'hygiène ou son représentant/le psychosocial manager ou son représentant – D2
- Un officier de la zone de Police – D3
- Un responsable du service travaux/un officier de la protection civile – D4
- Le fonctionnaire communal chargé de la communication ou son représentant – D5
- Le/la Président(e) du CPAS ou son représentant
- Le coordinateur planification d'urgence (CPU) ou son représentant

- Prise de contact avec les personnes fragilisées afin de déterminer leur situation et éventuellement décider de leur évacuation (voir ci-après).

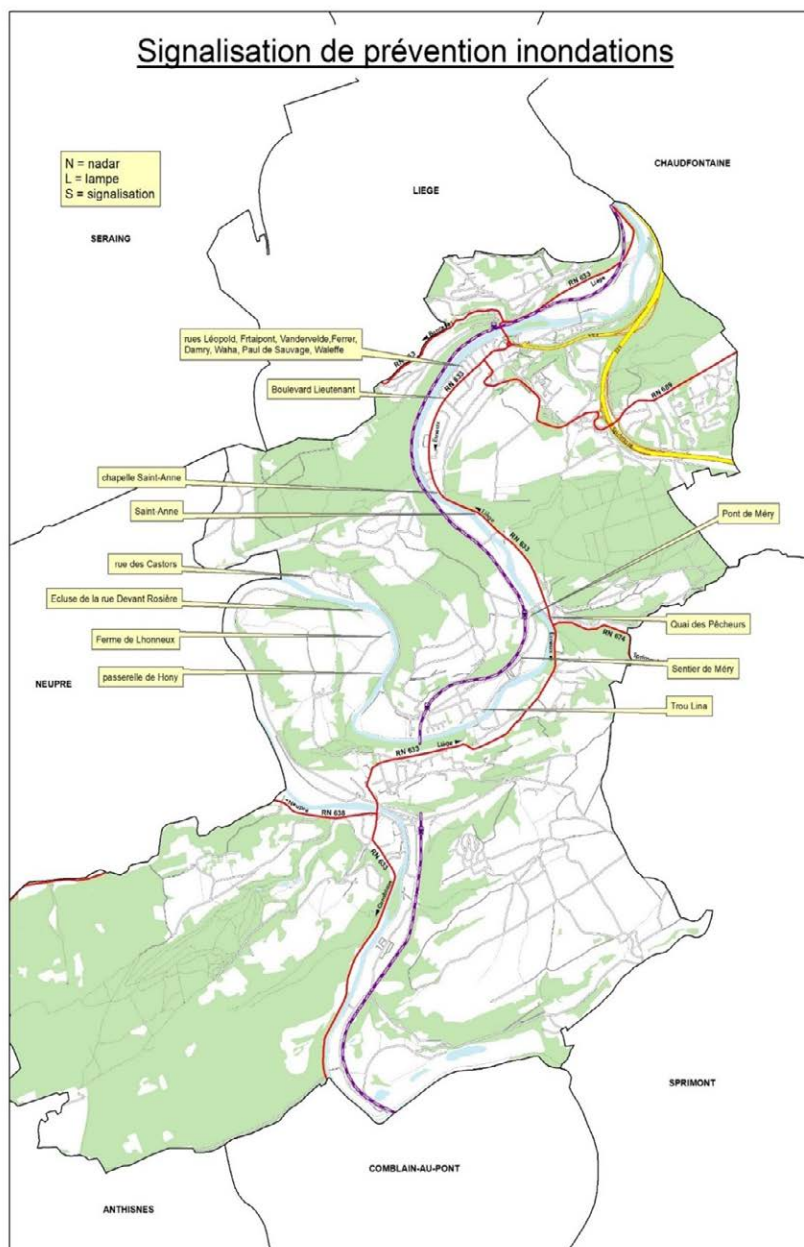
- Évacuation des véhicules et du matériel important du service des travaux (voir ci-après).

2m50

Évacuation des zones sensibles par ordre de montée des eaux (voir ci-après).

1m80 - Placement de la signalisation aux endroits critiques (Barrières Nadar, lampes et panneaux indicateurs) :

Le bout de la rue de l'Athénée ;
A hauteur de la ferme de Lhonneux ;
Rue des Castors ;
A hauteur de la Passerelle à Hony ;
Trou Lina ;
Sentier de Méry ;
Quai des Pêcheurs ;
Le RAVeL au Pont de Méry ;
Le RAVeL à Sainte-Anne ;
A hauteur de la Chapelle à Sainte-Anne ;
Au bas du Boulevard Lieutenant ;
Rues Léopold, Fraipont, Vandervelde, Ferrer, Damry, Waha, Chevalier Paul de Sauvage, Waleffe.



2m25 - Mise à l'abri des véhicules

Les citoyens sont invités à mettre leurs véhicules à l'abri en les plaçant hors zones inondables en respectant le schéma ci-dessous :

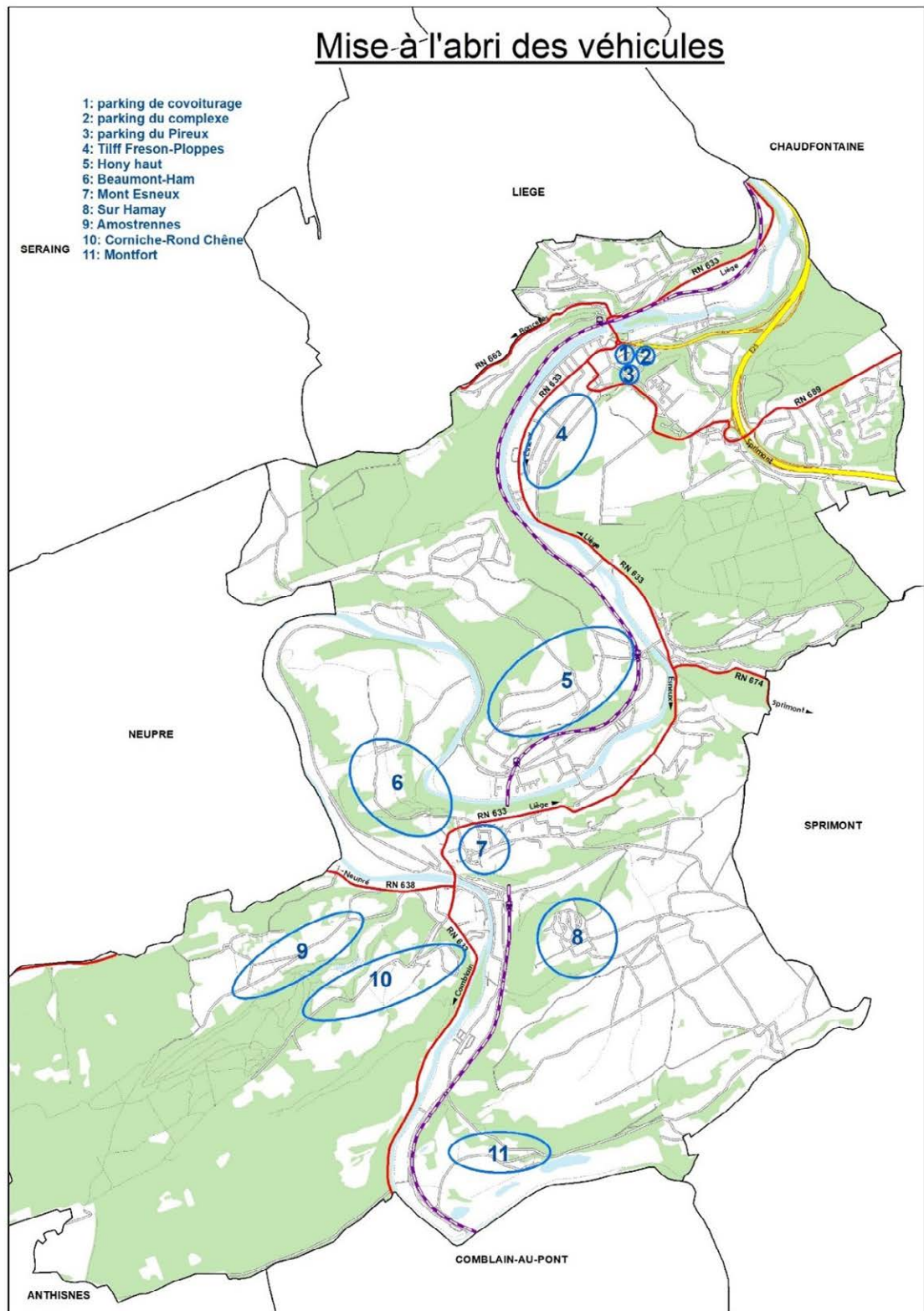
Esneux rive droite : 6 Ham – 8 Fontin – 7 Mont Esneux ;

Esneux rive gauche : 10 Corniche/Rond Chêne – 9 Amostrennes ;

Evieux : 11 Montfort ;

Hony/Méry : 5 Hony haut ;

Tilff : 1 parking de covoiturage – 2 parking complexe sportif – parking du Pireux (anciens barbecues) – Rues Fréson et des Ploppes.



2m40 - Prise de contact/évacuation des personnes fragilisées

Dans les zones concernées, les personnes se trouvant dans des logements sans étage, les personnes âgées et isolées, les personnes à mobilité réduite et/ou atteintes de pathologies lourdes seront prioritaires lors d'une éventuelle évacuation. Pour « connaître » ces personnes, un toute-boîte a été distribué dans les zones sensibles afin que les personnes « à risque » se fassent connaître. Cet envoi est annuel, partagé sur les réseaux sociaux et rappelé régulièrement dans le Bulletin d'Informations Communal. Cette information est également transmise par le service population à chaque nouvel arrivant lors de son inscription dans une zone à risque.

Si vous êtes concerné, n'hésitez pas à transmettre vos coordonnées à Madame Valérie Gilon au 04/380.93.22 ou via son adresse courriel : valerie.gilon@esneux.be.

2m50 - Évacuation des zones sensibles par ordre de montée des eaux

Évacuation de lieux sensibles ou d'infrastructures spécifiques

- Camps scouts : la liste de ceux-ci, ainsi que leurs coordonnées, sont à disposition (cette donnée n'est pas reprise dans le PPUI car la liste change chaque année). Ils sont prévenus dès la pré-alerte de crue. Contact est pris avec les « suivants » pour les avertir de l'impossibilité de s'installer tant que tout danger n'est pas écarté.
- Trois maisons de repos, une crèche communale, deux gardiennes indépendantes, une crèche privée, trois grandes surfaces, l'Athénée Royal d'Esneux (maternelles, primaires et secondaires) ainsi que l'Institut Sainte-Marie à Tilff se trouvent en zone inondable.

Un contact est pris également avec les gestionnaires des centres pour adultes handicapés (HEXECO et les Chanterelles) et le centre pour jeunes (La Maison Heureuse). Même s'ils ne se trouvent pas en zone inondable, une coupure de courant/d'eau peut mettre la gestion de leurs pensionnaires en difficulté. La crèche communale de Tilff (Les Tilffilous) et les établissements scolaires ne se trouvant pas en zone inondable, peuvent également rencontrer des difficultés pour le retour de leurs occupants dans leur famille (voiries inondées). Contact est également pris avec les directions.

II. NOS ACTIONS DEPUIS JUILLET 2021

1. DIFFÉRENTS TRAVAUX/RÉALISATIONS FAITS/EN COURS :

Lors des inondations de juillet 2021, nous avons subi la crue de l'Ourthe mais également le ruissellement de nombreux ruisseaux présents sur la Commune. Rapidement, des travaux ont été réalisés afin d'amoindrir l'impact de futures inondations y compris par ruissellement.

Ainsi, parmi les mesures les plus importantes :

- **Un dragage de l'Ourthe** a été réalisé au niveau du pont d'Esneux en amont sur environ 400m et 200m en aval (12.000 m³ de pierres, pierrailles, terres ont été évacuées). Outre le coût de ce type d'opération, les « experts » ne s'entendent malheureusement pas sur l'opportunité de maintenir ce type de travaux dans le cadre de futures inondations !

- **Le curage** de toutes les canalisations a été réalisé par l'AIDE. De plus, le passage d'une caméra pour déterminer les points faibles et vérifier l'état du réseau d'égouttage a été réalisé. Ce travail a débuté en juillet 2022 et s'est terminé en juin 2023. Les points faibles relevés sont pris en compte dans l'élaboration des différents plans d'investissement communal (PIC) afin d'y programmer les travaux nécessaires et ce, en fonction des priorités.

- Un budget de 5.000€ est prévu annuellement pour assurer l'entretien annuel des égouts et curer, chaque année, les canalisations en mettant l'accent sur les endroits plus problématiques (voir liste plus loin).

• Bassin Hydrologique du Gobry

- En amont du parc à conteneurs d'Intradel, création de trois zones humides pouvant retenir au total 5.700m³ d'eau. Si dans une situation similaire à 2021, cela ne retardera l'inondation que d'une dizaine de minutes, ces dernières sont indispensables pour la communication vers les riverains. Un système de messagerie automatique vers les riverains sera mis en place lorsqu'une des zones humides se mettra « en charge ». Le permis pour ce projet a été déposé en octobre 2023. L'attribution est prévue en 2024 pour un démarrage des travaux au printemps 2025 au plus tard. De plus, lorsque nous disposerons de l'étude hydrographique du bassin versant de l'Ourthe, l'utilité de ces ouvrages, au-delà des 10 minutes, pourra être accrue.

- Aménagement du carrefour situé rue du Laveu et de la rue du Gobry ainsi qu'en aval de ce carrefour. Désormais, lorsque les filets d'eau ne suffiront plus à évacuer l'eau et déborderont sur la route, ces eaux seront dirigées naturellement vers le Gobry. Ce projet a été attribué fin 2023. Les travaux devront être entrepris au printemps 2024. Les travaux débiteront à partir de mi-mai 2024.

- En décembre 2023, la Province a lancé une étude sur l'ensemble du bassin hydrologique de ce ruisseau. Ce bassin s'étend également sur Sprimont, jusqu'à l'autoroute. Cette étude déterminera les autres aménagements possibles pour palier et/ou atténuer un maximum ce type d'inondation. Des travaux débiteront en 2025 pour réfectionner les berges du Gobry à ciel ouvert côté voirie, en aval du carrefour Laveu-Gobry. Ces travaux ne peuvent être entamés sans attendre le résultat de l'étude lancée par la Province car celle-ci risque de déterminer une adaptation de ces berges.



Le Gobry lors du ruissellement de juillet 2021.



Le Gobry lors du ruissellement de juillet 2021.

• Bassin hydrologique de l'Evieux et du Ry d'Evieux

- Création d'une zone humide en amont du Chemin du Roua. Cette zone de rétention d'une capacité de 1.700 m³ a un retour de pluie de 100 ans. Le permis a été délivré en avril 2024. Les travaux sont prévus en 2025. Une demande de subside a été introduite à la Région Wallonne dans le cadre du plan de gestion de risque des inondations.

- La rue de la Fontaine se situe dans une cuvette recevant toutes les eaux des bassins versants de Fontin. Son unique canalisation existante évacue les eaux usées mais aussi l'ensemble des eaux de ruissellement de ces bassins versants (via le Ry d'Evieux également).



Rue de la Fontaine à Fontin

Directement après les inondations de 2021, Infrabel a terminé la pose d'une canalisation reprenant les eaux du Ry d'Evieux à la sortie du bois, pour les jeter directement dans l'Ourthe. Outre l'impact sur la rue de la Fontaine, cela diminue également la charge de cette eau dans les canalisations du Centre d'Esneux.

Au niveau de la rue de la Fontaine, il est prévu soit le doublement des canalisations (pour canaliser le Ry indépendamment) soit d'augmenter le diamètre de la canalisation existante. L'étude conjointe avec l'AIDE a été lancée en novembre 2023. Subsidé via le PIC 2025-2027 pour la réfection complète de la voirie-égouttage. Ces travaux seront réalisés fin 2025 début 2026.

- Création de structures pour retenir les sédiments du ruisseau dans le bois situé entre la rue de la Fontaine et la rue des Naiveux.

Ces travaux ont été pris en charge totalement par Infrabel.



Le Ry d'Evieux

• Tombeux : création d'une zone humide.

- En mars 2023, la Région a désigné un bureau d'étude afin d'analyser le bassin versant du Tombeux. Cette étude a pour but de dégager des pistes de solutions en vue d'éviter ou de diminuer les inondations connues dans le Centre de Tilff.
- En septembre 2023, un bureau d'étude a été désigné pour lancer une étude pour la création d'une zone humide à l'angle de l'avenue de Beaufays et du Château de Brialmont. La proposition retenue est la réalisation d'un bassin d'orage d'un peu moins de 5.000m³. La taille retenue ainsi que l'ajout de fascines (comme une haie artificielle) doivent permettre d'éviter les coulées de boue dans le centre de Tilff et sont prévus pour un retour de pluie de 100 ans. Une proposition d'acquisition du terrain, où serait situé l'ouvrage, a été faite. Une réponse est attendue pour la fin mai 2024. Si la vente est réalisée, le dépôt du permis est prévu pour le second semestre 2024 et le début des travaux est estimé en autonome 2025.



Le Tombeux lors des débordements de juillet 2021.

• Chawresse :

- La seconde phase de l'étude lancée par le Région en mars 2023 était d'analyser le bassin versant de la Chawresse. Cette étude a pour but de dégager des pistes de solutions en vue d'éviter ou de diminuer les inondations à Mery.
- Une zone de rétention a été envisagée mais son accès pour y effectuer les entretiens annuels est très difficile à réaliser. Cette étude préconise dans un premier temps de rehausser le bassin récoltant les eaux des autoroutes, situé rue Large Voie.
- Le SPW autoroute a lancé, fin 2023, un relevé topographique dans la perspective de pouvoir relever le niveau des berges et ainsi accueillir un plus grand volume de rétention.



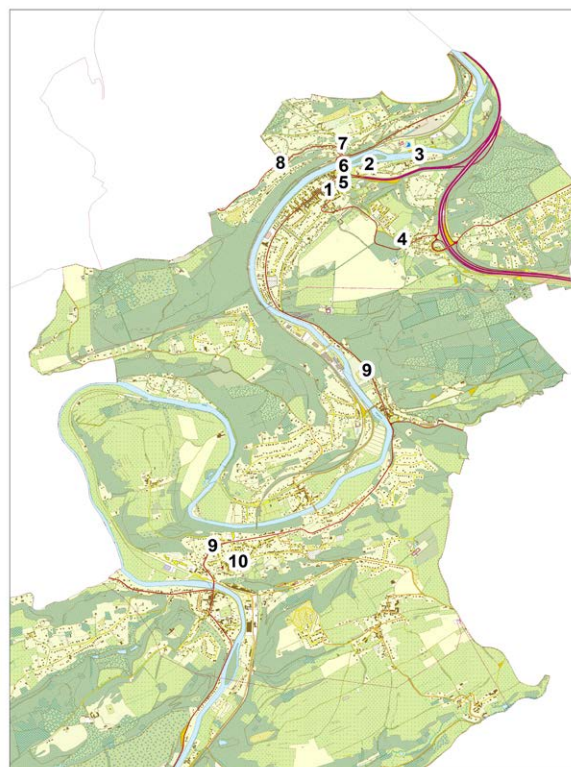
La Chawresse

• Ry la Haze

- La Province envisage la modification de la sortie du Ry de la Haze, juste après son passage sous la rue des Naiveux. La modification de la sortie à angle droit, par des courbes plus douces et plus naturelles, évitera un amas d'alluvion en amont de cette sortie.

• Divers :

- La Commune a adhéré à la messagerie « Be Alert ».
- Lors de rénovation de la Maison des jeunes d'Esneux, le projet a prévu le placement de la chaudière au 1^{er} étage. La citerne à mazout située dans le vide ventilé a été fixée au plafond en béton afin que celle-ci ne puisse se retourner.
- Au hall d'Esneux, la citerne de 10.000l a été remplacée et fixée au plafond en béton afin d'éviter qu'elle ne se renverse.
- Idem pour la citerne du bureau des agents technique (près du terrain de tennis)
- Lorsque nous subissons une crue de l'Ourthe, nous faisons appel à la Croix-Rouge pour obtenir le matériel nécessaire à l'accueil et l'hébergement des sinistrés. En 2021, plusieurs communes étaient touchées, ce qui rendait l'approvisionnement plus difficile. Un poste budget a été créé afin d'acquérir le matériel essentiel lors d'une crise : lits de camps, sacs de couchage, couvertures, machines à café, vaisselle, linge de toilette, lampes torches, cages pour les animaux, ... Ce matériel nous permet d'être opérationnels très vite et d'accueillir les sinistrés dans de bonnes conditions.
- Certains bâtiments communaux ont également été touchés lors des inondations de 2021. Afin de pouvoir les rendre utilisables plus rapidement nous avons fait l'acquisition de déshumidificateurs et d'un groupe électrogène 80KVA pour garantir le bon fonctionnement de l'atelier communal et ainsi pouvoir assurer l'aide maximale à la population. L'acquisition de radiateurs électriques puissants, également, pour palier à l'éventuelle panne de chaudière des bâtiments communaux.
- Les pompes de relevage Quai des Pêcheurs ont été remplacées en octobre 2022.
- Lors des travaux de l'agrandissement de la Place de Tilff, et plus particulièrement de la création du Ravel, le mur anti-crue a été conservé et restauré où c'était nécessaire.
- Nettoyage de l'Ourthe et de ses berges, toujours en cours (particuliers, River Clean up, BeWapp...).
- Mise en place de « repères crues » offerts par le Contrat Rivière (-/+ 150).
- Lors de l'intervention de la CILE, une commande a été faite avec son sous-traitant pour utiliser la rétronacelle pour retirer les crasses restantes sous les ponts de Hony et de Méry. Ceci est prévu dans le courant du mois de juin 2024.



Les services communaux sont chargés de surveiller les points « critiques » selon la liste suivante :

TILFF

1) LIMOGES – Curage du fossé.
Intervention 1X par an



2) VIEUX SART – Désencombrer les entrées des 3 canalisations.
Intervention 6X par an



3) Rue des PLOPPES – Curage bassin d'orage.
Intervention 6X par an



4) BRIALMONT – Désencombrer trop plein
Intervention 2 X par an



5) FOND DU MOULIN – Désencombrement canalisation
Intervention 1X par an



6) BAOUFONTAINE – Désencombrement
Intervention 1X par an



FECHEREUX – MÉRY

7A) FECHEREUX – Rue Gué d'Amont –
Curage fossé
Intervention – 1X par an

7B) FECHEREUX – Rue Gué d'Amont –
Curage bassin d'orage
Intervention – 6X par an



8) GOBRY – Désencombrer l'entrée de la canalisation
Intervention – 6X par an



9) TILFF – rue des Nuttons – Curage du filet d'eau
Intervention – 2X par an

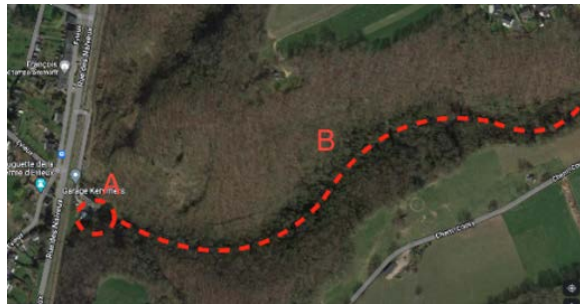


ESNEUX-FONTIN

10) PISSEROTE – Désencombrer l'entrée de la canalisation sous voirie
Intervention 6X par an



11a) EVIEUX – Curage bac de rétention
Intervention – 2X par an
11b) EVIEUX – Curage fossé
Intervention – 1X par an



12) Montéfiore – Désencombrer l'entrée de la canalisation
Intervention 6X par an



13) FONTIN – rue de la Fontaine – Curage des avaloirs
Intervention 6X par an



14) CHAWRESSE – Désencombrer le passage
sous voie
Intervention 4X par an



15) Tilff – Retention autoroute – Dégrillage
Intervention 4X par an



16) BIHET – Curage
Intervention 4X par an



2. LES SUBSIDES RÉGIONAUX

- Grâce à une aide exceptionnelle du Gouvernement wallon, la commune d'Esneux a fait l'acquisition de 11 logements pour y placer des ménages sinistrés. Ces logements sont gérés par le CPAS comme des logements de transit.

Certains logements doivent faire l'objet de travaux de rénovation et nécessitent des demandes de permis d'urbanisme.

- Une zone d'immersion temporaire va être aménagée à la place du Domaine du Pont de Méry afin de mieux absorber l'eau en cas de crues importantes.

L'ancien camping de Méry sera aménagé avec des canaux, des chemins de promenade, un espace mémoriel aux victimes des inondations et aux sinistrés à cet endroit.

Pour réaliser ces travaux d'aménagement, la Commune a initié une procédure de rachat de gré à gré à l'amiable auprès des propriétaires.

96 parcelles sur 185 ont pu être acquises dans le Domaine du Pont de Méry (situation au 2/05/2024).



- Quant au site de l'aval de l'Ourthe, il fait l'objet d'une réflexion pour le réhabiliter mais, en toute circonstance, restera « zone verte ». Ce domaine de 25.000 m², situé en zone de loisir, est également en cours d'acquisition par la commune (91 parcelles sur 137 parcelles ont été acquises en date du 2.05.2024).

L'objectif est de requalifier ce domaine en zone d'expansion de crue (ZEC) afin de laisser place à la rivière lors de futurs évènements extrêmes. Aidée par nos partenaires (associations environnementales locales, DNF, CRO, Natagriwal), la commune va très prochainement planifier l'inventaire de terrain, visant à recenser les essences intéressantes à préserver mais surtout à éliminer les éléments dangereux du site (piquets en métal, fils de fer, objets polluants/dangereux laissés sur place), à remblayer les trous ainsi qu'à clôturer la zone en vue de sa remise en état. Celle-ci sera, dans un premier temps, requalifiée en prairie de fauche et un appel à manifestation sera publié afin d'y implémenter une gestion de type « éco pâturage ». A terme, il sera également question de revaloriser les essences à haut intérêt biologique (notamment des saules).

- Deux centres d'accueil/hébergement ont été ouverts (l'école Saint-Michel et l'Alfarena à Esneux et le Château Brunsode à Tilff. Lorsque la hauteur de l'Ourthe l'a permis, ces centres ont été fermés pour n'en ouvrir qu'un seul, à Méry. L'ancien Aldi est devenu propriété de la Commune sous le nom de CAP'S (Centre d'Aide, de Partage et de Solidarité). Sa situation géographique idéale, centre de la commune, sa taille et son parking aisé font de cet endroit le lieu d'accueil et d'hébergement de référence. Des travaux d'aménagements intérieurs sont prévus à partir de mai 2024 pour une durée de 4 à 5 mois.

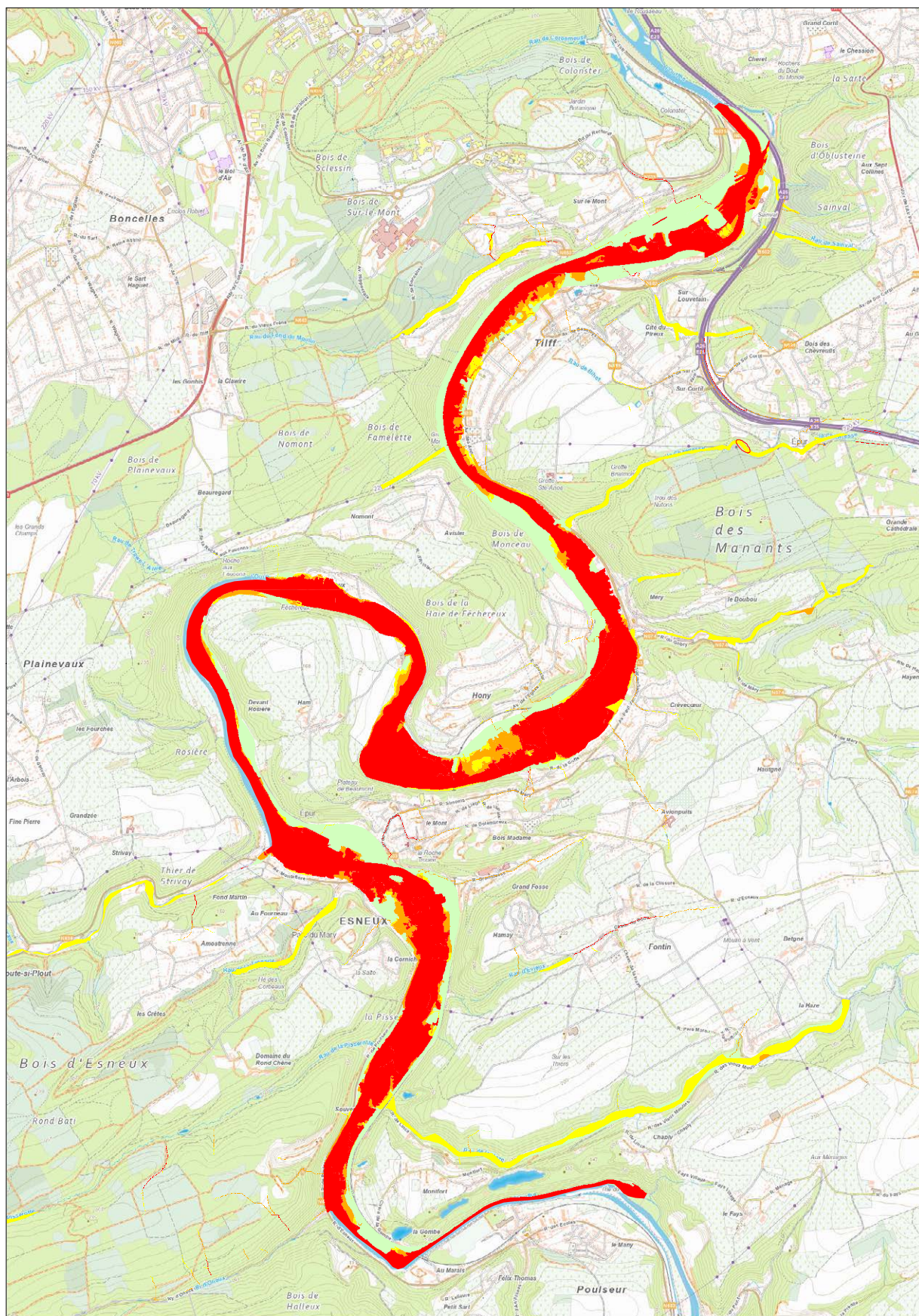
3. LES PROPOSITIONS RETENUES LORS DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 6 MAI 2024 AU CHÂTEAU BRUNSODE

- L'école de Hony n'était pas formellement reprise dans le PPUI Inondations comme centre d'accueil pour les habitants de ce hameau. Après échanges avec les riverains, il apparaît que cela soit effectivement nécessaire. En effet, en 2021, les sinistrés étaient coupés du reste du village. Différents contacts ont été pris pour s'assurer que deux personnes aient la clé à disposition et, lorsque le matériel nécessaire à l'accueil des sinistrés sera stocké, ce point sera ajouté à notre PPUI Inondations
- Une des volontés citoyennes est de pouvoir réaliser des rondes, lorsqu'un certain nombre d'habitations restent inoccupées et ce, pour protéger les biens d'éventuels voleurs. Ces personnes pourraient se distinguer par un brassard de couleur. Cette proposition devra faire l'objet d'une réunion avec les services de Police afin d'établir les modalités pratiques de cette mesure avant d'être intégrée dans le PPUI Inondations. Vous serez informés de ces ajouts, via le Bulletin communal.

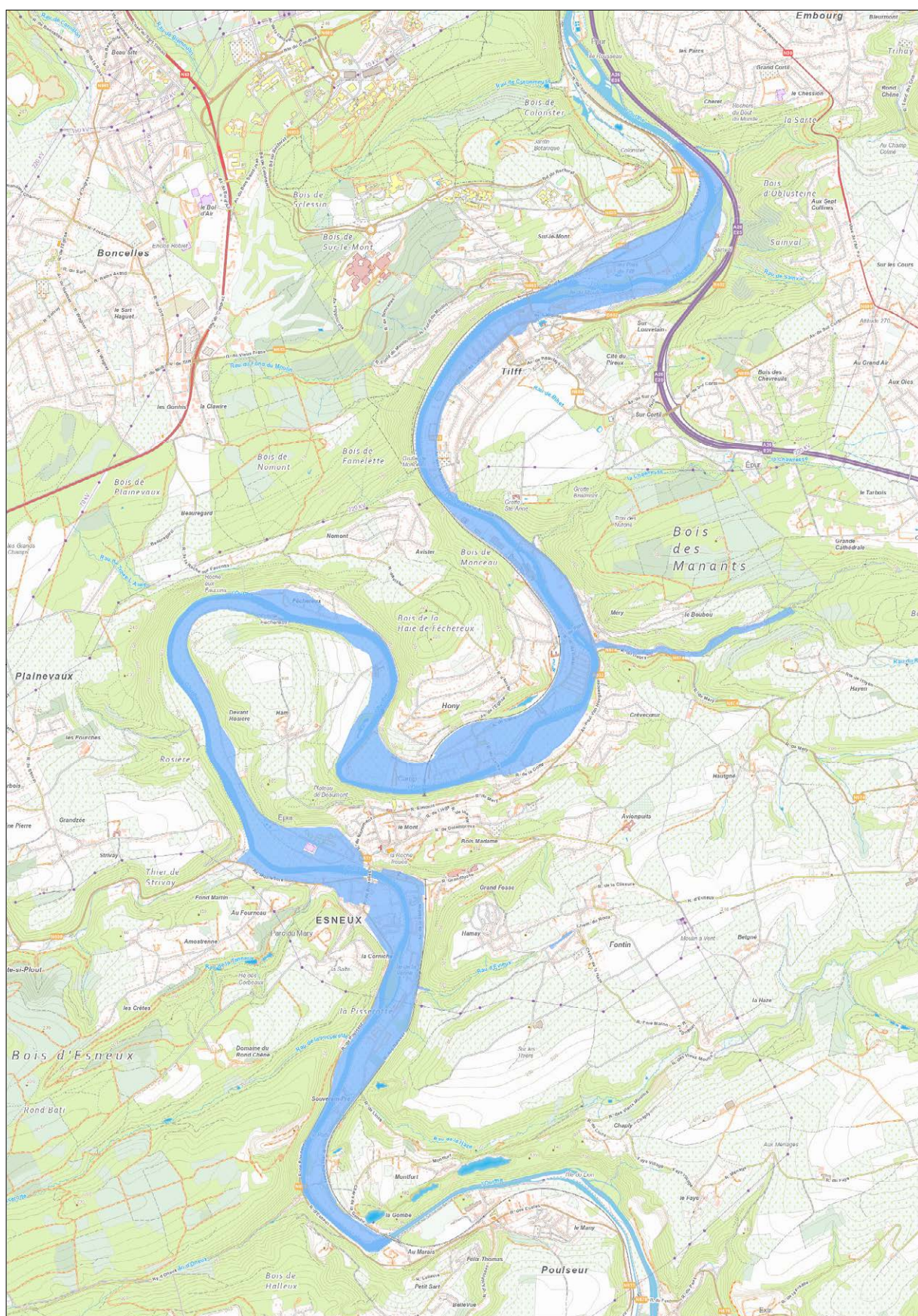
4. LES INTEMPÉRIES DE MAI 2024

- Le 17 mai, un peu après 20h, le Gobry sortait de son lit et entraînait une importante inondation pour les riverains. Ces derniers ont réagi directement grâce à la création d'un groupe « WhatsApp ». Outre le fait de se prévenir mutuellement, la Commune a également été alertée et du personnel a été rappelé pour aider les riverains. La phase de crise communale a été déclenchée juste avant celle de la Province dans la mesure où plusieurs communes étaient touchées. Le lendemain, dès 8h30', les ouvriers étaient sur place pour remettre en état la voirie et ses abords.
- Le 21 mai, en raison des rapports des CELEX (Cellules d'Expertise Crues), une réunion est organisée en visio par le Gouverneur. De fortes pluies sont attendues fin de journée et le lendemain. La Commune déjà réunie en Cellule de sécurité et, en fonction des différentes données reçues, décide de certaines mesures préventives comme le stockage de sacs de sable à différents endroits et le rappel possible du personnel nécessaire. Heureusement, les pluies redoutées ont été évitées. Nous avons « profité » de cet évènement pour pratiquer un test grandeur nature et affiner notre réactivité notamment lorsque les inondations projetées sont liées à des eaux de ruissellement et non au débordement de l'Ourthe.

CARTOGRAPHIE DE L'ALÉA D'INONDATIONS AVANT JUILLET 2021



CARTOGRAPHIE DE L'ALÉA D'INONDATIONS À PARTIR DE JUILLET 2021

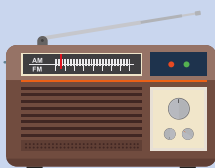




COMMUNE D'ESNEUX

QUE FAIRE EN CAS D'INONDATION ?

Les six bons comportements en cas de pluies intenses



Je reste à l'écoute des médias et je suis les consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux de la commune d'Esneux



Je reste dans un lieu sûr et reporte tous mes déplacements



Je pense aux voisins âgés, aux personnes en situation d'handicap et je vérifie qu'ils n'ont pas besoin d'assistance



Je suis les consignes de la Police. La population des zones les plus exposées est avertie en priorité par des voitures de police équipées de haut-parleurs



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école, ils sont en sécurité



Je ne sors pas et me réfugie à l'étage de mon habitation. Je ne m'aventure pas dans la zone inondée. L'évacuation est une mesure exceptionnelle uniquement effectuée si c'est possible et sans danger.

! IMPORTANT !

Je connais le niveau de vigilance

BE-Alert est un système d'alerte qui permet aux autorités de diffuser un message à la population lors d'une situation d'urgence.

De la sorte, vous recevez les recommandations utiles en cas d'importantes inondations. C'est pourquoi nous conseillons aux personnes vivantes ou travaillantes à Esneux de s'inscrire sur la plateforme BE-Alert : www.be-alert.be

Je note les numéros utiles

Si une vie est en danger : **112**

En cas de dommages causés par des dégâts des eaux pour lesquels une assistance des pompiers est requise : **1722**

J'ai toujours un kit d'urgence

- Une radio et lampe avec piles de rechanges ;
- Des bougies et allumettes ou briquet ;
- Une petite pharmacie ;
- Un chargeur GSM ;
- Nourriture non périssable et eau potable ;
- Copie des papiers d'identité ;
- Liste des numéros utiles ;
- Vêtements chauds de rechange / couverture.